

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « BATOPIN », représentée par Monsieur WYNS Tom, dont les bureaux se trouvent Ring 37 à 2200 Herentals.

Le terrain concerné est situé Avenue de la Gare à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°127W4.

La demande consiste à l'installation d'un distributeur automatique de billets sous la forme d'un kiosque dans le parking situé à l'avenue de la gare.

Celui-ci sera implanté à l'extrémité Nord-Est de la zone de parking, à gauche du bâtiment de la gare et à proximité du passage à niveau, sur 2 places de parking existantes. Ses dimensions seront de 15 m² et de 2,74 m de haut.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse <u>urbanisme@wavre.be</u>.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

## Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 8 au 22 avril 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>urbanisme@wavre.be</u>.

A Wavre, le 27 mars 2024